



Transmission des PME familiales en Suisse

Résumé des interventions

05.12.2025 - Tolochenaz - Nb. de participants : 150

Morand Electroménager SA - Laurie Tornare et Yves Morand,

Entreprise familiale de père en fille, basée à Saint-Prex (VD), active depuis plus de 45 ans dans le service après-vente et la vente d'appareils ménagers de toutes marques.

<https://www.morandelectromenager.ch/>

Gestion familiale et organisation de la succession

- Réunion familiale incluant Laurie et ses deux sœurs pour clarifier les intentions et éviter les conflits.
 - o Les deux sœurs, ont choisi de ne pas rejoindre l'entreprise.
- Décision : seules les personnes actives dans l'entreprise seront actionnaires.
 - o Convention d'actionnaires établie, accord sur le prix des actions.
- Transmission progressive sur 5 ans : Laurie acquiert x% des actions par an.
 - o Paiement des actions via dividendes pour éviter l'endettement bancaire.
- Avantage d'une transmission progressive : implication continue du fondateur dans les décisions.

Période de transition et défis

- Implication croissante de Laurie (qui a fait son début de carrière dans un autre domaine) dans l'opérationnel, puis la gestion et enfin la prise de décision.
- Impact du COVID : nécessité de conserver le fondateur encore actif pour gérer la charge de travail.
- Laurie a endossé de nouvelles responsabilités, notamment techniques, lors des pics d'activité.
- Laurie a digitalisé l'activité administrative de l'entreprise

Conseils et leçons tirées

- Importance de la planification anticipée et de la communication familiale.
- Nécessité de clarifier les rôles et de s'assurer que seuls les membres actifs deviennent actionnaires.
- Le fondateur reste disponible en tant que conseiller même après sa retraite officielle.

Actions suggérées

- Transmission uniquement aux enfants actifs dans la société.
- Définir un prix d'achat, avec un consultant externe spécialisé et neutre, permettant de « dédommager » les enfants exclus de la transmission d'entreprise afin qu'ils ne se sentent pas lésés.
- Maintien du dialogue familial et implication du fondateur en tant que mentor.

Cet événement est conjointement organisé par les partenaires suivants :



DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION,
DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE
Service de la promotion
de l'économie et de l'innovation



RÉGION
COSSONAY
AUBONNE
MORGES

